



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMMUNIQUÉ

No: 50  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 12 MAI 1978

RÉVISION DE L'ACCORD RELATIF À LA QUALITÉ  
DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que lors de leur rencontre à Washington, D.C. le 11 mai 1978, les négociateurs canadiens et américains se sont entendus sur tous les principaux points d'un nouvel accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Les participants ont examiné et réglé les divergences qui subsistaient sur la version unique de l'accord préparée par un groupe de travail depuis la dernière séance de négociation tenue à Ottawa le 30 mars. Les deux délégations ont convenu de demander les pouvoirs nécessaires à la signature de l'accord qui, selon les prévisions, devrait avoir lieu en juin ou en juillet.

Le projet d'accord renforce les dispositions de l'Accord de 1972 en exigeant l'adoption de divers programmes et mesures supplémentaires destinés à régler les problèmes de contrôle de la pollution des Grands Lacs qui n'étaient ni évidents ni pleinement compris il y a six ans. Ces ajouts visent à renforcer et à renouveler les engagements au regard de la lutte contre la pollution d'origine municipale et industrielle; à chercher des moyens plus efficaces d'enrayer les substances toxiques persistantes et d'autres polluants; à identifier les polluants atmosphériques qui entrent dans les Grands Lacs; à recenser et à contrôler les sources de pollution causée par les travaux agricoles et forestiers ainsi que par d'autres activités liées à l'utilisation des terres; et à fournir de meilleurs mécanismes de surveillance et de contrôle. Le projet englobe également une clause visant à réduire davantage les charges en phosphore et à établir de nouveaux seuils critiques pour la radioactivité.

Le nouveau projet d'accord garantit également que la Commission mixte internationale pourra poursuivre son rôle valable en ce qui concerne la surveillance du respect des dispositions de l'Accord.

La délégation canadienne, dirigée par M. J.R. McKinney, directeur général du Bureau des affaires des Etats-Unis au ministère des Affaires extérieures, comprenait des représentants d'Environnement Canada, de Transports Canada et de la province de l'Ontario. La délégation américaine, dirigée par Richard D. Vine, secrétaire d'Etat adjoint suppléant aux Affaires canadiennes, comprenait des représentants de l'Agence de protection de l'Environnement (EPA), de la Garde côtière, du Service de la pêche et de la faune, de l'Administration américaine des affaires océaniques et atmosphériques (NOAA), du département de l'Agriculture et des Etats des Grands Lacs.